



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130709-29098-CC-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.312

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE : EXECUTION DE LA CAP DU 11 AVRIL 2013 : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE F.CICCOLINI -TRANSFERT DE PERSONNEL- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ECOLE D'ART D'AIX EN PROVENCE, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service Effectifs, Mobilité
et Recrutements/Insertion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Nomenclature : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE : EXECUTION DE LA CAP DU 11 AVRIL 2013 :
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE F.CICCOLINI -TRANSFERT
DE PERSONNEL-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ECOLE D'ART D'AIX
EN PROVENCE, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

DECIDER l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la ville, telles que présentées ci-après

I – NOMINATIONS SUITE A REUSSITE CONCOURS : EXECUTION CAP DU 11 Avril 2013

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS	EFFECTIF
Ingénieur	2 2	Création de 2 emplois d'Ingénieur Suppression de 2 emplois de technicien principal de 2 ^{ème} classe 1 à compter du 1 ^{er} Mai 2013 1 à compter du 1 ^{er} Juin 2013
Adjoint Technique de 1 ^{er} classe	5 5	Création de 5 emplois d'adjoint technique de 1 ^{er} classe Suppression de 5 emplois d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe A compter du 1 ^{er} Mai 2013
Atsem de 1 ^{er} classe	1 1	Création d'un emploi d'Atsem de 1 ^{er} classe Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe A compter du 1 ^{er} Mai 2013

II – RESORPTION DES EMPLOIS PRECAIRES ET REUSSITE CONCOURS : COMMISSION MUNICIPALE DU PERSONNEL DU 9 AVRIL 2013 ET MOUVEMENT DE PERSONNEL

Le support des postes budgétaires utilisé est celui des grades vacants suite à des départs à la retraite et mouvement du personnel, ce qui permet de suivre le tableau des effectifs.

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS	EFFECTIF
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	14 14	Création de 14 emplois d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 13 à compter du 1 ^{er} Septembre 2013 1 à compter du 1 ^{er} août 2013 Suppression de 2 emplois d'Adjoint Technique de 1 ^{er} classe 1 emploi d'Adjoint Technique de Principal de 2 ^{ème} classe 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{er} classe 3 emplois d'Agent de Maitrise Principal 7 emplois de Technicien Emplois Vacants à l'effectif Suppression à compter du 1 ^{er} Septembre 2013
ATSEM 1 ^{ER} classe	5 5	Création de 5 emplois d'ATSEM de 1 ^{er} classe Suppression de 5 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{er} classe A compter du 1 ^{er} septembre 2013
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	2 2	Création de 2 emplois d'Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe Suppression de 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe 1 à compter du 1 ^{er} Août 2013 1 à compter du 1 ^{er} Septembre 2013

Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	Création d'un emploi de technicien principal de 2 ^{ème} classe Suppression d'un emploi de technicien principal de 1 ^{er} classe A compter du 1 ^{er} Juin 2013
	1	

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 52.490 euros (cinquante deux mille quatre cent quatre vingt dix euros), somme imputable au budget 2013 de la Ville sur le chapitre 920 20 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

III - OUVERTURE D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION : COORDONNATEUR DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE POUR LA DIRECTION DE LA CULTURE, SUITE AU CTP DU 5 JUIN 2013 MODIFIANT L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ;

Afin de mettre en œuvre la coordination de la programmation culturelle, et d'assurer le développement de la programmation événementielle de la ville d'Aix en Provence, il y a lieu d'ouvrir un poste de chargé de mission coordonnateur de la programmation culturelle, en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant disposition relative à la Fonction Publique Territoriale et en concordance, de supprimer un emploi d'Attaché Principal titulaire vacant au tableau des effectifs.

En cas d'absence de fonctionnaire titulaire disposant des compétences nécessaires pour occuper ce poste, l'agent sera recruté par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux vacant à l'effectif municipal.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera adossée à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux (grade attaché) comprise entre l'IM 349 et l'IM 783 en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le (la) candidat (e).

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir **décider**.

- l'ouverture de l'emploi contractuel ainsi que la suppression du grade d'Attaché Principal sus-énoncé, sachant que cela n'entraînera aucune incidence financière.

IV / CREATIONS, SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE :

1) Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :

La Commission Administrative Paritaire du 11 avril 2013 a examiné la situation d'un agent municipal déclaré inapte à ses fonctions par le Comité Médical Départemental et s'est prononcée sur son reclassement sur un poste compatible avec son état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, cet agent est détaché dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 11 avril 2013 portant sur le reclassement d'un agent, il convient de procéder à la création de l'emploi suivant :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Cette création d'emploi à l'effectif de la Ville prendra effet le 1^{er} avril 2013.

2) Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 11 avril 2013 a examiné la situation d'un agent intégré suite à reclassement pour inaptitude physique dans son cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression de l'emploi suivant :

- suppression d'un emploi de brigadier-chef principal,

Cette suppression d'emploi à l'effectif de la Ville prend effet le 1^{er} mars 2013.

Aucune incidence financière

3) Intégration suite à détachement dans un autre cadre d'emplois :

La Commission Administrative Paritaire du 11 avril 2013 a examiné la situation d'un agent intégré suite à détachement dans un autre cadre d'emplois dans son cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression de l'emploi suivant :

- suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe,

Cette suppression d'emploi à l'effectif de la Ville prend effet le 1^{er} juin 2013.

4) Intégration Directe

Suite au retrait d'Agrément d'un Agent de Police Municipale, un reclassement administratif par voie d'intégration directe dans le grade d'Adjoint Administratif de 1^{er} classe est effectué au 1^{er} Juillet 2013 en application de l'article 81 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1981

Par conséquent il convient de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1^{er} classe et de supprimer un emploi de gardien de police municipale à compter du 1^{er} Juillet 2013.

Aucune incidence financière

5) Avancements de grade et promotions internes :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 11 avril 2013 portant sur l'examen de 166 avancements de grade et promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} janvier 2013**.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE PRINCIPAL	2		<i>Création</i> de 2 emplois d'Attaché Principal avec date d'effet au 01/12/2013
ATTACHE		4	<i>Suppression</i> de 4 emplois d'Attaché suite à nominations au grade d'Attaché Principal avec date d'effet au 01/12/2013
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	1		<i>Création</i> d'1 emploi d'Ingénieur en Chef de Classe Normale
INGENIEUR PRINCIPAL	2		<i>Création</i> de 2 emplois d'Ingénieur Principal

INGENIEUR		2	Suppression de 2 emplois d'Ingénieur suite à nominations au grade d'Ingénieur Principal
CONSERVATEUR EN CHEF DE BIBLIOTHEQUES	1		Création d'1 emploi de Conservateur en chef de bibliothèques
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES		1	Suppression d'1 emploi de Conservateur de bibliothèques suite à nomination au grade de Conservateur en Chef de bibliothèques
BIBLIOTHECAIRE	1		Création d'1 emploi de Bibliothécaire
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	3		Création de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE		3	Suppression de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale suite à nominations au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe

CATEGORIE B			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR	4		Création de 4 emplois de Rédacteur
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		1	Suppression d'1 emploi de Technicien Principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination dans le grade d'Ingénieur
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1		Création d'1 emploi de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade de Bibliothécaire
TECHNICIEN		1	Suppression d'1 emploi de technicien suite à nomination au grade d'attaché
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		Création d'1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe
CHEF DE SERVICE PM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		Création d'1 emploi de Chef de Service PM Principal de 1 ^{ère} classe avec date d'effet au 01/07/2013
CHEF DE SERVICE PM		1	Suppression d'1 emploi de Chef de Service PM suite à nomination au grade de Chef de Service PM Principal de 2 ^{ème} classe avec date d'effet au 01/07/2013

CATEGORIE C

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		Création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	2		Création de 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	6		Création de 6 emplois d'Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE		12	Suppression de 12 emplois d'Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	21		Création de 21 emplois d'Agent de Maîtrise
AGENT DE MAITRISE		14	Suppression de 14 emplois d'Agent de Maîtrise suite à nominations au grade d'Agent de Maîtrise Principal
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	3		Création de 3 emplois d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	14		Création de 14 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	4		Création de 4 emplois d'Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		30	Suppression de 30 emplois d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade de Rédacteur
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4		Création de 4 emplois d'ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe dont 2 avec date d'effet au 01/07/2013 dont 1 avec date d'effet au 04/07/2013
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1		Création d'1 emploi d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe
ATSEM DE 1ERE CLASSE		5	Suppression de 5 emplois d'ATSEM de 1 ^{ère} classe suite à nominations au grade d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe

			dont 1 avec date d'effet au 01/05/2013 dont 1 avec date d'effet au 01/09/2013 dont 1 avec date d'effet au 02/09/2013 dont 1 avec date d'effet au 03/09/2013
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	5		Création de 5 emplois de Brigadier Chef Principal
BRIGADIER		5	Suppression de 5 emplois de Brigadier suite à nominations au grade de Brigadier Chef Principal

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **292 750 € (deux cents quatre-vingt douze mille sept cents cinquante euros)**, somme imputable au budget 2013 de la Ville sur le chapitre 920 20 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir **DECIDER** :

- l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du **1^{er} janvier 2013**.

V-AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION

- Avenant à la convention de mise à disposition à titre onéreux (contre remboursement) n° 4349 du 8 décembre 2005 d'un agent administratif de catégorie C au Théâtre du Jeu de Paume

La ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien à nombre d'acteurs culturels opérant sur son territoire, généralement par le biais d'octroi de subventions. Historiquement et en raison de l'existence d'un lien partenarial fort, certaines associations reçoivent également une aide indirecte grâce à la mise à disposition à titre onéreux d'un agent communal au sein de leur effectif : c'est le cas du Théâtre du Jeu de Paume.

Les deux titres de recettes représentant le salaire de l'agent mis à disposition à titre onéreux pour les deux périodes couvrant 2012 sont respectivement d'un montant de 18.248,27 € (dix huit mille deux cent quarante huit euros, vingt sept) , ramené à 17 167,46 € (dix sept mille cent soixante sept euros) sans les heures supplémentaires et de 17.111,87 € (dix sept mille cent onze euros quatre vingt sept), ramené à 16.988,84 € (seize mille neuf cent quatre vingt huit euros quatre vingt quatre).

Les deux titres de recettes représentant le salaire de l'agent mis à disposition à titre onéreux pour les deux périodes couvrant 2013 sont chacun d'un montant net estimatif de 17.500 € (dix sept mille cinq cent euros).

Cet engagement est conforme aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics sachant qu'il convient de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante de la collectivité le présent avenant à la convention pour l'émission des titres de recettes.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

V- ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE F. CICCOLINI - TRANSFERT DES POSTES BUDGETAIRES-

CONTEXTE

L'Ecole Supérieure d'Art a changé de statut juridique en janvier 2011 afin de devenir un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) en vue de pouvoir délivrer des diplômes d'enseignement supérieur. La création a été effectuée après arrêté Préfectoral (arrêté en date du 14/02/2011).

Après avis du C.T.P du 5 Juin 2013, le présent rapport est destiné à la présentation du tableau des effectifs et du transfert du personnel titulaire de la ville d'Aix en Provence auprès de l'établissement public de coopération culturelle Félix CICCOLINI à compter du 1er septembre 2013 prochain.

35 postes de travail pourvus par le personnel titulaire sont répartis en trois filières :
Il est précisé que trois postes de catégorie A d'agents titulaires permanents ont d'ores et déjà été créés au tableau des effectifs de l'EPCC (Directeur, Secrétaire Général, responsable des relations internationales).

- filière culturelle : 24 postes répartis comme suit :

11 postes de professeurs d'enseignement artistique de catégorie A,
1 poste d'attaché de conservation,
10 postes de catégorie B (1 assistant de conservation du patrimoine principal 2nd classe, 8 assistants d'enseignement artistique principal de 1^{er} classe, 1 assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe),
2 postes de catégorie C dont (1 adjoint du patrimoine principal de 1^{er} classe et 1 Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe).

- filière administrative : 5 postes répartis comme suit :

1 poste de rédacteur,
4 postes de catégorie C (2 postes d'adjoints administratifs de 2nde classe et 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe).

- filière technique : 6 postes répartis comme suit :

3 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe,
1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe,
1 poste d'agent de maîtrise,
1 poste d'agent de maîtrise principal.

L'ensemble de ces postes sera transféré à l'E.P.C.C. à compter du **1er septembre 2013**, selon l'annexe jointe.

Annexe : tableau des effectifs

Tableau 1 : postes permanents titulaires

GRADES OU EMPLOIS (agents titulaires)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
FILIERE CULTURELLE				
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	A	6	6	TC
Professeur Enseignement Artistique de CL Normale	A	5	5	TC
Attaché de Conservation	A	1	1	TC
Assistant de Conservation principal 2nd classe	B	1	1	TC

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	8	8	TC
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	TC
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	TC
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	1	1	TC
TOTAL FILIERE CULTURELLE -	A	12	12	
	B	10	10	
	C	2	2	
GRADES OU EMPLOIS (agents titulaires)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	1	TC
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC
Adjoint administratif de 2 ^{nde} classe	C	2	2	TC
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				
	B	1	1	
	C	4	4	

Suite Tableau 1 : postes permanents titulaires

GRADES OU EMPLOIS (agents titulaires)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	TC
Agent de Maîtrise	C	1	1	TC
Adjoint Technique 1ere classe	C	3	3	TC
Adjoint Technique 2ème classe	C	1	1	TC
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	A	0	0	
	B	0	0	
	C	6	6	

TOTAL DES EMPLOIS TITULAIRES PERMANENTS				
	A	12	12	
	B	11	11	
	C	12	12	
TOTAL		35	35	

- **Pour information** : 1 poste à temps complet de rédacteur territorial (fonction d'assistant de gestion administratif et financier) mis à disposition contre-remboursement par la communauté du Pays d'Aix. Le coût mensuel de cette mise à disposition à compter du 01 septembre 2013 s'élève à 3.364,66 € soit 13.458,65 € du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013.
- Par ailleurs, un poste est mis à disposition de l'EPCC : 1 attaché de conservation de bibliothèque (fonction de documentaliste) mis à disposition contre remboursement par la ville d'Aix en Provence. Le coût de cette mise à disposition à compter du 01 septembre 2013 s'élève à 19.475 €.
- Ces mises à disposition seront formalisées par une convention de mise à disposition contre remboursement.

Le Coût global toutes charges comprises de ce transfert d'effectif au 1^{er} septembre 2013, s'élève à 550.060 € (cinq cent cinquante mille soixante euros) pour l'année 2013.

Je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir **Décider** :

La suppression des postes budgétaires au tableau des effectifs de la ville et d'effectuer le transfert de ces postes budgétaires auprès de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Félix CICCOLINI à compter du 1^{er} Septembre 2013.

**2013.312 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE : EXECUTION DE LA CAP DU 11 AVRIL 2013 :
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE F.CICCOLINI -
TRANSFERT DE PERSONNEL-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE
L'ECOLE D'ART D'AIX EN PROVENCE, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013

(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE ONEREUX N° 4349 du 8 décembre 2005**

-=-=-=-=-

ENTRE : La Commune d'AIX-EN-PROVENCE, représentée par son maire, **Madame Maryse JOISSAINS-MASINI**, dûment habilité par délibération n° ,

d'une part,

ET : L'Association du Théâtre du Jeu de Paume, représentée par son Président en exercice, **M.** , dûment habilitée,

d'autre part.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
VU la délibération n° .

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET :

Le présent avenant à la convention a pour objet la mise à disposition auprès de l'Association du Théâtre du Jeu de Paume d'un fonctionnaire de catégorie C,

- M , (cadre d'emploi des Adjointes Administratifs).

ARTICLE 2 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

La convention est renouvelable par reconduction expresse par période identique, la date anniversaire étant au 1° mai 2014.

ARTICLE 3 : EMISSION DES TITRES DE RECETTES

Les deux titres de recettes représentant le salaire de l'agent mis à disposition à titre onéreux pour les deux périodes couvrant 2012 sont respectivement d'un montant de 18 248,27 € (dix huit mille deux cent quarante huit euros, vingt sept) , ramené à 17 167,46 € (dix sept mille cent soixante sept euros) sans les heures supplémentaires et de 17 111,87 € (dix sept mille cent onze euros quatre vingt sept), ramené à 16 988,84 € (seize mille neuf cent quatre vingt huit euros quatre vingt quatre).

Les deux titres de recettes représentant le salaire de l'agent mis à disposition à titre onéreux pour les deux périodes couvrant 2013 sont chacun d'un montant net estimatif de 17 500 € (dix sept mille cinq cent euros).

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention n° 4349 du 8 décembre 2005 restent inchangées.

FAIT A AIX-EN-PROVENCE, EN L'HOTEL DE VILLE
en 4 exemplaires originaux

Le
Le Maire d'Aix-en-Provence

Le.....
**Le Président de l'Association
Théâtre du jeu de Paume**

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE ONEREUX N° 4349 du 8 décembre 2005**

-=-=-=-=-

ENTRE : La Commune d'AIX-EN-PROVENCE, représentée par son maire, **Madame Maryse JOISSAINS-MASINI**, dûment habilité par délibération n° _____ ,

d'une part,

ET : L'Association du Théâtre du Jeu de Paume, représentée par son Président en exercice, **M.** _____ ,
dûment habilitée,

d'autre part.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
VU la délibération n° _____ .

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET :

Le présent avenant à la convention a pour objet la mise à disposition auprès de l'Association du Théâtre du Jeu de Paume d'un fonctionnaire de catégorie C,

- **M** _____ , (cadre d'emploi des Adjoint Administratifs).

ARTICLE 2 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La convention est renouvelable par reconduction expresse par période identique, la date anniversaire étant au 1° mai 2014.

ARTICLE 3 : EMISSION DES TITRES DE RECETTES

Les deux titres de recettes représentant le salaire de l'agent mis à disposition à titre onéreux pour les deux périodes couvrant 2012 sont respectivement d'un montant de 18 248,27 € (dix huit mille deux cent quarante huit euros, vingt sept) , ramené à 17 167,46 € (dix sept mille cent soixante sept euros) sans les heures supplémentaires et de 17 111,87 € (dix sept mille cent onze euros quatre vingt sept), ramené à 16 988,84 € (seize mille neuf cent quatre vingt huit euros quatre vingt quatre).

Les deux titres de recettes représentant le salaire de l'agent mis à disposition à titre onéreux pour les deux périodes couvrant 2013 sont chacun d'un montant net estimatif de 17 500 € (dix sept mille cinq cent euros).

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention n° 4349 du 8 décembre 2005 restent inchangées.

FAIT A AIX-EN-PROVENCE, EN L'HOTEL DE VILLE
en 4 exemplaires originaux

Le
Le Maire d'Aix-en-Provence

Le.....
**Le Président de l'Association
Théâtre du jeu de Paume**